

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

**OBJET :**  
**17. STADE SAINT-ROBERT.**  
**PROPOSITION DE**  
**DÉNOMINATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le 29/07/2020

ID : 059-215904001-20200713-20072020-17-AK-DE



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives à** Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2013, la commune de Merville a réalisé l'aménagement du terrain de football au stade Saint-Robert en gazon synthétique.

Il est proposé de nommer ce stade en cohérence avec son occupation, en le dénommant « Stade Louis BASSEMENT », décédé tragiquement le 13 juin dernier à l'âge de 12 ans, pratiquant le football à l'association USMM football.

Réglementairement, il appartient à l'assemblée de procéder à la dénomination des bâtiments et lieux publics.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la dénomination de ce lieu.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;
- Considérant que les frais d'apposition de plaques indicatives sur le lieu en question peuvent être pris en charge par la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- de dénommer le stade Saint-Robert « Stade Louis BASSEMENT » ;
- d'apposer une plaque indicative sur cet espace ;
- d'imputer les dépenses y afférentes à l'article 60633 du budget communal.

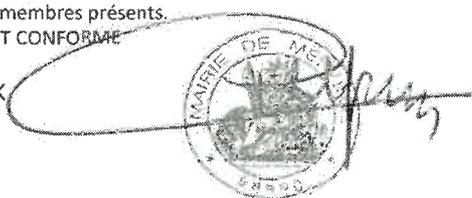
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.